

En mars, nous avons participé à des réunions liées au cadre de vie.

Pour le Paysage : SQY a ouvert une plateforme participative de concertation avec la population : <https://paysage.sqy.fr/>

Notre association y a déjà apporté sa contribution au travers de l'inventaire des éléments remarquables pour le PLU (environnement et patrimoine) et nous compléterons prochainement la carte interactive pour y ajouter les éléments manquants et les nombreux points de vue, parcs paysagers, arbres remarquables ...

A vous d'apporter vos contributions : faites des photos, des vues remarquables à préserver, des points à améliorer, donnez vos impressions sur votre environnement.

« **Il vous appartient** » Inscrivez-vous sur <https://paysage.sqy.fr/>

Vous pouvez également nous envoyer vos demandes, nous les transmettrons à SQY maurepas.histoire@gmail.com

Schéma de déplacement sur Maurepas : 1^{ère} réunion de diagnostic ouvert aux associations : Vivre Debout, la Ligue contre la violence routière, le Cyclotourisme de Maurepas ainsi que la police municipale et notre association. Le groupe de travail établira un diagnostic précis des problématiques de déplacement et des points critiques.

Il travaillera dans un 2^{ème} temps sur des propositions d'amélioration.

Transmettez-nous vos remarques ou suggestions avant la mi-avril 2019.

Nous les ajouterons à nos analyses maurepas.histoire@gmail.com

Vous trouverez deux questionnaires élaborés par la mairie sur notre site internet :

<http://www.maurepas-histoire.net>

ACTIVITES 2019

19/20 mai : participation au mai des Serres – 23 mai : randonnée patrimoine CE2

29 Juin : Fête au village : cette année au centre Loisirs Primaire

Animations : jeux d'enfants, barbe à papa, démonstrations de danses Country RN10
possibilité de restauration sur place, bal gratuit ...

Bulletin d'adhésion : L'histoire et l'environnement de Maurepas vous intéressent.

**Pour que nous soyons encore plus présents sur votre ville,
que vous soyez mieux représentés, nous avons besoin de votre soutien.**

<http://www.maurepas-histoire.net> maurepas.histoire@gmail.com

Présidente Maité VANIUS 06 61 39 09 26 / 01 30 62 63 99

Siège social : 5 chemin des Petits Fossés 78310 Maurepas

Nom/prénom

Adresse

Téléphone

Mail

COTISATION : 17 € PAR PERSONNE 28 € PAR COUPLE

INSCRIPTION AUX ATELIERS : HISTOIRE - URBANISME / ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION - INTERNET

Nous avons besoin de renforcer les équipes, n'hésitez pas à nous contacter.

Association loi 1901 n° 1613 le 30/06/1970 par la sous-préfecture de Rambouillet.

Reconnue d'intérêt général afin d'être habilitée à vous délivrer un reçu fiscal. (Ag 2016).



Maurepas d'hier et d'aujourd'hui

Association pour la promotion du patrimoine historique et environnemental

AVRIL 2019 : PARTICIPER POUR PRESERVER VOTRE CADRE DE VIE
ENQUETE PUBLIQUE PLU - PDA - LES PAYSAGES - LES TRANSPORTS

Le projet du Plan local d'Urbanisme de Maurepas « PLU » a été arrêté en octobre 2018 par la communauté d'agglomération de Saint Quentin et va faire l'objet d'une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

L'Enquête porte également sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA) du donjon.

Les remarques de notre association, les contributions de toutes les personnes publiques associées (PPA): *Etat, collectivités, chambres consulaires, autorité environnementale*) seront jointes au dossier de l'enquête publique du PLU.

Cette enquête aura lieu du lundi 1er avril 2019 au mardi 7 mai 2019.

Les dossiers seront consultables en Mairie de Maurepas aux jours et heures d'ouverture au public et également à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Un registre sera mis à disposition du public pour le recueil des observations qui pourront également être déposées via internet.

Monsieur Patrick STANTON, commissaire enquêteur vous recevra en Mairie de Maurepas : Lundi 1er avril de 14h00 à 17h00 - Samedi 13 avril de 9h00 à 12h30 - Samedi 20 avril de 9h00 à 12h30 - Mercredi 24 avril de 9h00 à 12h30 - Mardi 7 mai de 14h à 17h00.

Toutes les informations ainsi que les documents du projet sont disponibles sur le site de la Mairie à la rubrique : Grands Projets/Urbanisme/Révision du PLU.

Notre association agréée au titre de la protection de la nature et de l'amélioration du cadre de vie (Arrêtés préfectoraux du 05.04.78) et mandatée par la FNASSEN est considérée pour le PLU de Maurepas comme personne publique associée.

Notre association a donc été donc conviée à assister à plusieurs réunions et rencontres avec les élus et responsables.

Durant les années de 2016 à 2019, nous avons transmis à la mairie de Maurepas et à SQY, des remarques, des analyses des éléments du règlement, des propositions, des questions et demandes d'éléments manquants.

Nous remercions la Municipalité et SQY d'avoir pris en compte certaines de nos propositions ; d'autres n'ont pas encore été prises en compte !

Des rencontres PLU sont programmées sur inscriptions auprès de notre association : Tel : 06/61/39/09/26 maurepas.histoire@gmail

Jeudi 11 avril de 20h30 - 22h30 et le samedi 20 avril de 15h - 17h.

Vous pourrez y consulter la version papier du projet PLU.

Les remarques formulées par les Personnes Publiques Associées seront traitées après l'enquête et avant l'approbation à l'automne prochain, à la lumière des remarques recueillies pendant l'enquête.

Les données du PLU : Le PLU a pour objectif, entre autres, de fixer les règles de constructibilité et d'environnement pour les projets immobiliers sur la commune. Deux documents, disponibles sur le site, sont particulièrement importants pour évaluer les règles et contraintes du Plan :

- **Le plan de zonage qui donne la classification des différentes zones de découpe de la commune.**

- **Le règlement pour arrêt du PLU qui spécifie l'ensemble des règles à respecter et la définition des indices de la classification pour les différentes zones Urbaine, Agricole, Naturelle.**

*Par exemple, au cœur du village, la Place de la Croix Blanche est classifiée **URs4e9***



Détail de la classification :

- **U** : zone urbaine (Voir page 26 du règlement et le titre IV page 48).
- **Rs** : type de constructions autorisées (Voir page 52 du règlement).
- **4** : caractéristiques urbaines et architecturales : Implantation par rapport aux voies publiques ou privées, aux emprises publiques, sur les limites de parcelle, sur une même propriété, volumétrie toiture, hauteur clôture. (Voir page 60 du règlement).
- **e** : indice de densité : 50% minimum d'espace vert, 25% minimum d'espaces verts de pleine terre, 25% maximum espaces végétalisés complémentaires, emprise au sol 40% au maximum de la surface du terrain. (Voir page 55 du règlement).
- **9** : 9 mètres de hauteur totale de la construction. Nombre de niveaux maximum admis pour les constructions : rez-de-chaussée + 1 étage, ou rez-de-chaussée + 1 étage + combles aménagés. 7 mètres de hauteur maximale en façade (Voir page 62 du règlement).

L'ensemble de nos contributions de 2018/2019 peut être consulté sur le site de notre association : <http://www.maurepas-histoire.net>

EXTRAITS DES DIFFERENTS POINTS IMPORTANTS DE NOS ETUDES DU PLU :

- ✓ En mars : **classer le site historique dans sa globalité en site patrimonial.**
- ✓ **A l'intersection des rigoles royales : revêtements différenciés.**
- ✓ Notre association n'est pas mentionnée dans la concertation de ce PLU ! Nous avons pourtant apporté une contribution constructive, reconnue par Monsieur le Maire et les élus de Maurepas.

✓ **Nous demandons de modifier les règlements de zonage sur la bande le long de la RD13 ZONE PARIWEST (doc page 6).**

*Dans le projet actuel la classification de toutes les parcelles est **UM1c19**.*

Pour les dernières parcelles restantes, nous demandons la classification **URs3e9**

Nous demandons de créer un **espace végétal paysagé** incluant notamment des jeux d'enfants et jardins partagés.

Nos arguments sont multiples :

Accroissement excessif de la circulation sur le RD13 et rue Claude Bernard

(800 logements soit au minimum + 1500 voitures / jour + les circulations liées aux espaces loisirs : cinéma bowling et centre commercial Pariwest ... Soit + 3000 / jour)

Problème de sécurité pour la circulation des piétons et des cyclistes. Meilleure intégration de cet habitat collectif avec la zone pavillonnaire.

Création d'une trame verte entre ces ilots d'immeubles.

- ✓ Etude du règlement : *Pour la protection des rigoles royales, classifiées espaces paysagers à protéger (Articles L113-1 et L151-23 du code de l'Urbanisme), ajouter : "La distance d'implantation des constructions en limite des rigoles royales sera au minimum de 5 mètres. »*

- ✓ Analyse des éléments du règlement « patrimoine bâti, naturel et urbain »
- L'association a envoyé trois fois aux services du PLU de SQY et de Maurepas ses remarques et propositions. Par exemple les fiches du site historique ont été identifiées Village Louverie, au lieu de village seul ou Village – Louverie – Bruyères

- Fresque sur ciment de Robert Lesbounit **Il est indispensable que cette fresque retrouve ses couleurs d'origine.** Celle-ci a été peinte en vert par erreur par les services municipaux. La municipalité s'est engagée à rétablir l'œuvre dans son état d'origine. ...

